

# SALON RH 2022 PALEXPO GENÈVE

## 5 OCTOBRE 2022 – ATELIER FER GENÈVE

### ATELIER 2 - JURIDIQUE

## Interdiction de faire concurrence

#### DATE

Mercredi 5 octobre 2022

#### HORAIRE

14 h 15 – 14 h 45

#### INTERVENANTE

Olivia Guyot Unger, titulaire du brevet avocat, Directrice Service d'Assistance Juridique et Conseils (SAJEC).

#### DESCRIPTION

La clause d'interdiction de faire concurrence oblige le travailleur à s'interdire de déployer une certaine activité pendant une certaine durée après la fin du contrat.

- A quelles conditions (de forme et de fond) la clause d'interdiction de faire concurrence est-elle valable ?
- Où (dans quel document) et quand (à quel moment) insérer une clause d'interdiction de faire concurrence ?
- Quelles sont les bases légales applicables ?
- Comment rédiger une clause d'interdiction de faire concurrence ?

Ce sont sur ces questions que les participants travailleront avec l'avocate en charge d'animer cet atelier.

Inscription gratuite mais obligatoire.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Barbara Perez: [barbara.perez@fer-ge.ch](mailto:barbara.perez@fer-ge.ch) ou 058 715 32 36